

PRÉSENTATION DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

• • • • •

06/10/2022



© D3Damon / Getty images

Le Gouvernement a présenté ce 6 octobre 2022, un plan de sobriété énergétique réalisé en concertation avec l'ensemble des fédérations et organisations professionnelles.

Dans un contexte marqué par l'accélération du dérèglement climatique et la guerre en Ukraine, la transition énergétique est une priorité. L'objectif du Gouvernement est de réduire de 40% la consommation d'énergie du pays d'ici 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone, et de diminuer notre consommation d'énergie de 10% dans les deux prochaines années.

C'est le sens du plan de sobriété énergétique présenté ce jeudi, en présence de la Première ministre, Élisabeth Borne, des membres du Gouvernement, et des représentants

des différents secteurs d'activité. Ce plan est issu des travaux de neuf groupes de travail sectoriels, alimentés par des propositions remontant du terrain. Chaque groupe a pu aboutir sur des mesures simples et opérationnelles, applicables à très court terme.

La Direction générale des entreprises a été particulièrement mobilisée sur les mesures relatives à l'industrie, au numérique et aux entreprises du commerce, de l'artisanat et du tourisme

L'ENGAGEMENT DES ACTEURS DU NUMÉRIQUE

Piloté par Jean-Noël Barrot, le groupe de travail dédié au numérique a abouti à des propositions d'engagement spécifiques que peuvent prendre les entreprises qui fournissent des services ou des produits numériques, ainsi qu'à des engagements plus généraux relatifs au fonctionnement interne des entreprises du secteur numérique.

En savoir plus sur l'engagement sobriété des acteurs du numérique et leur offre de service pour la transition énergétique:

[Les entreprises du numérique signent un « Engagement sobriété » pour accélérer leur transition énergétique | economie.gouv.fr](#)



L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES DU COMMERCE, DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Les secteurs du commerce et du tourisme : commerce de détail, centres commerciaux, grande distribution, commerce de gros, hôtels-café-restaurants et hébergements touristiques, événementiel professionnel, parcs à thèmes, thermalisme et domaines skiables se sont engagés sur des chartes sectorielles, avec des engagements majeurs pour baisser leur consommation d'énergie, notamment

:



L'application de principe d'une température de consigne réglée à 19° dans les locaux commerciaux et touristiques ;



Une température de consigne à 17° dans les commerces, les centres commerciaux et la grande distribution en cas de tension sur les réseaux (ecowatt rouge) ;



Une température de consigne de 17° dans les salles de restaurants et les parties communes des hôtels en l'absence des clients et du personnel de salle ;



Une baisse de température de 10% dans les congrès, foires et salons par rapport à l'édition précédente de l'événement ;



L'extinction des panneaux publicitaires lumineux et enseignes lumineuses dès la fermeture au public des centres commerciaux et des magasins de la grande distribution ;



L'extinction des enseignes lumineuses dans les restaurants dès le dernier client arrivé et à minuit au plus tard dans les hôtels.

En savoir plus sur les 8 chartes sectorielles des entreprises du commerce, de l'artisanat et du tourisme :

[Sobriété énergétique : les engagements des PME du commerce, de l'artisanat et du tourisme | economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr/sobriete-energetique/les-engagements-des-pme-du-commerce-de-l-artisanat-et-du-tourisme)



L'ENGAGEMENT DE L'INDUSTRIE

L'industrie est le secteur économique où l'énergie a un impact direct sur la compétitivité des entreprises et donc sur la décision même de production ou d'arrêt de production. Ce secteur économique a porté ses investissements d'efficacité énergétique et de décarbonation dans ses procédés à un niveau élevé, réduisant ainsi son intensité énergétique de 40 % depuis 1990.

L'industrie, dans le contexte actuel, continue de s'engager sur la voie de la sobriété énergétique, sans dégradation du volume de production, et au-delà même des procédés de production.

Liens et téléchargements



Dossier de presse



Mis à jour le 07/10/2022

PARTAGER



